

### LES EMPLOIS-JEUNES, LEURS PRATIQUES ET LEUR PROFESSIONNALISATION

Le thème de ce numéro « Les emplois-jeunes leurs pratiques et leur professionnalisation » aborde à certains égards des éléments de notre actualité. Datant de 1997, le programme « Nouveaux services, Emplois-jeunes » est destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la création d'activités « répondant à des besoins émergents ou non satisfaits ». Ainsi, la durée des contrats étant de cinq ans, la première vague des emplois-jeunes, non insérés professionnellement, quittera le dispositif dans le courant de 2002. Ce numéro thématique vient à point pour éclairer certains aspects de ce programme.

L'enjeu du programme est clairement explicité dans la loi du 16 octobre 1997 : « *Il s'agit à la fois de créer et de développer de nouvelles activités socialement utiles, correspondant à des besoins locaux émergents ou non satisfaits et de permettre à 350 000 jeunes d'exercer ces activités et de se professionnaliser dans les métiers correspondants.* » Ce qui était visé privilégiait un nouveau mode de développement, grâce à la création « *d'activités d'utilité sociales, éducatives, culturelles, sportives, d'environnement et de proximité. Ces activités permettant aux jeunes de rentrer durablement dans la vie active en faisant d'eux de véritables agents du développement économique.* »

Si les logiques des actions d'insertion précédentes conjuguaient formation, insertion et qualification, la professionnalisation apparaît pour la première fois dans le dispositif « Nouveaux services, Nouveaux emplois ». Le choix du terme professionnalisation traduit la recherche par les pouvoirs publics d'un nouveau mode d'articulation de la relation formation-emploi. « *Il s'agit de privilégier l'expérience professionnelle par rapport à la formation et les compétences acquises en situation de travail, par rapport aux qualifications ou aux diplômes obtenus dans le cadre de la formation initiale.* » (1) S'il convient de distinguer professionnalisation des emplois et professionnalisation des acteurs, ce qui est dans l'esprit du dispositif, il faut relever la difficulté qui peut surgir à avoir à mener à bien et conjointement ces deux objectifs.

1 - Guiton C., « La professionnalisation, nouvelle catégorie de l'intervention publique. L'exemple du programme "Nouveaux services, Nouveaux emplois" », *Formation Emploi*, n° 70, 2000, pp. 13-30.

Tout naturellement nous avons demandé à Martine Aubry, qui est à l'origine de la mise en place de ce dispositif « Nouveaux services, Emplois-jeunes », en tant que ministre de l'Emploi et de la Solidarité, d'être le « Grand Témoin » de ce numéro et de nous accorder un entretien.

Il ne nous a pas été possible de rencontrer Martine Aubry, femme politique fortement impliquée notamment dans sa mairie de Lille, et dont l'agenda est très chargé. Nous souhaitons l'entendre réagir aux résultats (et aux problèmes qu'ils soulèvent) des recherches menées dans le domaine de la professionnalisation des emplois-jeunes, à partir des objectifs qui étaient les siens lors du lancement du dispositif.

Nous n'avons pas pu la rencontrer, mais elle nous a proposé de répondre par écrit à nos questions. Nous l'en remercions vivement. Ces questions, qui comportent des remarques et des commentaires issus de travaux de recherche, tentaient de mieux appréhender les éléments fondateurs du dispositif et de mieux cerner les finalités en matière de professionnalité et de professionnalisation des emplois-jeunes.

Nous les avons construites autour de deux grands thèmes : le paradoxe d'un emploi qui vise à répondre à une demande sociale tout en contribuant à son expression, et la difficulté, voire l'impossibilité, de former ces jeunes à un métier non défini.

Voici les questions que nous avons soumises à Martine Aubry :

- Vous avez initié le dispositif « Nouveaux services, Nouveaux emplois » qui a abouti au recrutement des emplois-jeunes. Ce dispositif était censé répondre à de nouveaux besoins, notamment dans le champ social. Pourriez-vous nous retracer, en quelques mots, quelle a été la genèse de ce dispositif. Nous souhaiterions que vous précisiez quels éléments de diagnostic ont nourri la réflexion et quels objectifs étaient visés lors de la conception du projet.

- Dans un second temps, nous souhaiterions que vous réagissiez à certaines conclusions de recherches ou d'analyses dans le but de préciser ou de rectifier certains aspects concernant à la fois les fondements du dispositif, ses objectifs, ses limites.

- Notre analyse du dispositif nous amène à penser que l'activité des emplois-jeunes a quelque chose de paradoxal en poursuivant l'objectif de répondre à un besoin tout en contribuant à le faire émerger. L'installation des sujets dans ce paradoxe, peut-elle être la réponse à la difficulté de définition de ce nouvel emploi ? Quels étaient les termes du problème à l'époque de la mise en chantier du projet ?

- L'installation des sujets comme du dispositif dans un paradoxe visait-elle la mise en mouvement ? Dans ce cas quelle dynamique attendiez-vous ?

- Si nous conservons l'aspect paradoxal pour aborder les activités des emplois-jeunes, s'agissant de leur formation, comment peut-elle être conçue partant du principe que la pratique des emplois-jeunes consiste à la fois à répondre à un besoin tout en facilitant son émergence, l'exercice de ce métier contribuant à sa propre définition. Comment penser une formation à ce métier ?

- D'une certaine manière la pérennité des emplois-jeunes dépasse le simple fait que la durée maximum de leur contrat est de cinq ans, car si l'on considère que la tâche

des emplois-jeunes est de contribuer à résoudre les questions émergentes, quel que soit le champ concerné, ceux-ci travaillent à la disparition de leur emploi, sauf à viser une insertion dans un autre métier, celui du traitement de la réponse.

- Certains travaux soulignent la difficulté de ce métier, difficulté due, entre autres, à la mouvance de la demande sociale ainsi qu'à la spécificité des situations dans lesquelles il se déploie.

- Partant de ces deux dimensions, mouvance de la demande sociale et objectif inhérent à la fonction d'emploi-jeune d'œuvrer à la disparition de cet emploi, peut-on ne voir dans le métier d'emploi-jeune qu'un dynamiseur, un catalyseur, un révélateur de la demande sociale? Autrement dit, faut-il considérer les emplois-jeunes comme des « agitateurs sociaux »?

- Les emplois-jeunes et tout particulièrement ceux affectés dans des écoles et des établissements scolaires ne doivent pas assumer les tâches prises en charge par des personnels en place. Certains travaux montrent que ce n'est pas le cas et même si les individus ne remplacent pas intégralement les personnels en place, ils sont amenés à le faire en partie. Ils sont donc amenés à mettre en œuvre certaines des compétences propres à des métiers repérés tout en mobilisant des compétences nouvelles notamment celles de médiation. Ne pensez-vous pas que les emplois-jeunes ne participent pas à la création de nouveaux emplois mais, en s'installant dans les interstices, mettent en œuvre dans leurs pratiques des compétences jusqu'alors repérées dans des métiers différents?

Dans sa réponse, Martine Aubry évoque les objectifs politiques du programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » et l'ambition qui consistait à répondre aux besoins de nouveaux services, par exemple ceux dits de « proximité aux personnes ». Elle considère qu'il n'y a pas de paradoxe à identifier un besoin en le faisant émerger et souligne qu'une des particularités de ce dispositif est de repenser sur une logique de projet.

Cette réponse très politique (on pouvait s'y attendre, chacun s'exprimant depuis sa place) manifeste à la fois la bonne volonté et les difficultés du dialogue entre chercheurs et décideurs. Ces derniers pilotent et mènent l'action, que les premiers essayent d'analyser avec une distance critique. La posture de l'analyse est celle d'une certaine forme de suspension de l'action, que les décideurs n'ont souvent pas le temps d'adopter et ne peuvent (ou ne veulent) pas occuper.

Quoi qu'il en soit, il nous a semblé utile, et pour ainsi dire naturel, sur la thématique de ce numéro de notre revue, de publier le point de vue d'une personnalité politique qui est à l'origine du dispositif mis en place.

Les éléments forts de celui-ci sur lesquels nous avons sollicité les contributions de chercheurs recourent donc les questions posées à notre « Grand Témoin », sinon toutes ses réponses.

**Les politiques d'emploi des jeunes.** Comment favoriser l'insertion professionnelle des sujets qui viennent de quitter le système scolaire ? Cette dimension, car c'est l'une des rares à le permettre, peut porter un regard comparatif avec ce qui se fait dans les autres pays de la CEE et/ou plus particulièrement avec l'un d'eux.

Ainsi Maria Vasconcellos traite de l'importance accordée au dispositif d'insertion de jeunes dans plusieurs pays européens, approche supposant la prise en compte préalable de la diversité de l'organisation sociale du marché du travail dans ces différents pays, et donc de la place accordée aux primo-entrants dans la vie active, ainsi que des formes d'accès aux emplois qui leur sont proposés.

Plus qu'une analyse comparative des dispositifs d'insertion professionnelle dans les divers pays, l'auteur, dans cette contribution, met en évidence les différentes modalités d'interactions entre la formation et l'emploi, entre les formes d'acquisition des savoirs et des savoir-faire et les modes de professionnalisation, les formes de mise au travail des jeunes générations et de valorisation de leurs capacités acquises ainsi que des titres scolaires ou professionnels qui les certifient.

Les relations qu'entretiennent le système d'enseignement et celui des emplois sont très différenciées, soit par l'état du marché du travail local, des politiques d'entreprises ou des branches professionnelles, soit par la structuration des métiers ou des professions. Cet article propose quelques exemples qui, au travers une analyse contextualisée permet, par exemple, de mettre en évidence des logiques sectorielles, qui dépassent celles des frontières nationales (cas du BTP, de la distribution).

L'analyse particulière du dispositif emploi-jeunes, en France, permet en outre de mieux appréhender les nouvelles segmentations qui apparaissent dans le marché du travail, notamment entre les jeunes novices (relevant d'un métier ou d'une profession) et les « anciens » qui occupent des emplois dans ce métier ou cette profession.

8

**Pour mettre en œuvre des pratiques nouvelles, quelle professionnalité a été convoquée ?** Comment s'est elle construite ? Autrement dit quelle professionnalisation est en marche ?

Après un point de vue global, nous avons souhaité une contribution rendant compte d'une mise en œuvre locale du dispositif. Une étude actuellement en cours dans un département de Midi-Pyrénées, vise à recueillir les représentations en construction (pour reprendre des concepts étudiés dans l'équipe REPERE/CREFI, représentations professionnelles, préprofessionnelles, socioprofessionnelles...) et à analyser, en rapport avec ces représentations, les dimensions de l'implication de ces acteurs émergents dans le développement local.

Christine Mias traite de cette question de la professionnalisation des emplois-jeunes à partir des problèmes spécifiques qu'elle pose, en particulier celui de leur pérennisation, eu égard d'une part au caractère souvent flou des fonctions qui leur sont attribuées, et d'autre part, corrélativement, aux formations qui leur sont proposées dans ce contexte mouvant. Ces métiers émergents ne s'inscrivent-ils pas durablement dans un ajustement permanent des services aux besoins, ce qui revient à poser la ques-

tion d'une pérennisation dans le mouvement, et en fin de compte d'une professionnalisation permanente? Ce questionnement sur leur qualification rejoint la problématique centrale d'une forme d'installation dans le mouvement.

**Le recrutement des emplois-jeunes est destiné à répondre à des besoins non satisfaits à ce jour.** Comment les structures qui les emploient se sont-elles réorganisées pour accueillir ces nouveaux acteurs? Y a-t-il eu une redistribution des tâches? La réalité des pratiques des individus: mettent-ils en œuvre des pratiques nouvelles? Quel est leur degré d'autonomie pour faire face à l'émergence de nouvelles tâches? Dans la description des pratiques professionnelles des aides-éducateurs que nous propose Joël Clanet, nous trouvons certaines des réponses à ces questions, notamment en ce qui concerne le portage des tâches et le degré de liberté qui existe entre le cadrage institutionnel et le fonctionnement des acteurs des situations pédagogiques, enseignants et aides-éducateurs. Thierry Piot montre comment l'analyse des pratiques professionnelles des enseignants n'a été possible que grâce à une verbalisation de ces pratiques et parfois des *habitus* en place, éléments nécessaires depuis l'arrivée des aides-éducateurs pour servir une nouvelle organisation des établissements. Cette arrivée des aides-éducateurs, dans les écoles notamment, a été perçue par beaucoup d'enseignants comme un « ballon d'oxygène », une « occasion inespérée ». L'organisation scolaire en porte la trace mais c'est sur l'évolution des pratiques des différents acteurs de l'école qu'il faut insister, évolution due notamment à la coprésence en classe.

Une part importante du dispositif a en effet été concrétisée au sein de l'Éducation nationale à travers l'embauche des « **aides-éducateurs** ». Que peut-on dire de ces « emplois-jeunes » particuliers, de leurs tâches, de leur insertion dans le système scolaire, de leur professionnalisation?

Jean-Paul Cadet, en soulignant le paradoxe dans lequel sont enfermés les aides-éducateurs, paradoxe d'une double professionnalisation (présente et à venir), aborde certaines des difficultés d'un avenir proche pour les premiers à quitter le dispositif. En effet, les aides-éducateurs doivent professionnaliser leur fonction dans les établissements scolaires, et en même temps commencer à préparer leur devenir professionnel à l'issue de leur contrat, puisqu'ils n'ont pas vocation à rester dans leur fonction. Du coup, ils se retrouvent dans des situations souvent délicates: intégrés au système éducatif, mais sans un mode provisoire, reconnus comme compétents mais seulement de par leur jeunesse, doublement impliqués pour leur fonction et la préparation de leur avenir mais de manière disjointe. Institué pour gérer au mieux les sorties du dispositif et écarter la « menace » de revendications massives en faveur d'une titularisation sous une forme quelconque, un tel dédoublement freine le processus de professionnalisation. Pourtant, le brouillage qu'il entraîne sur la visibilité et la valeur de la fonction, mais encore la disjonction accrue qu'il génère en termes d'implication, risquent aussi de s'avérer néfastes à la préparation des reconversions.

Thierry Piot traite également du paradoxe pour montrer comment les aides-éducateurs l'ont dépassé et se sont montrés indispensables dans le quotidien des écoles et des établissements scolaires. L'auteur réaffirme l'idée qu'on ne peut transformer l'école sans les enseignants et que ces transformations réclament une organisation de l'école plus contextualisée, plus réactive et plus ouverte. La dynamique d'analyse des pratiques enseignantes, corollaire de ces transformations sont des acquis constatés sur le terrain, en dehors d'une décision prescriptive venue du haut du système éducatif. De fait, à partir de la conjugaison de deux tensions (l'une centrée sur l'acteur singulier qu'est l'aide-éducateur et l'autre sur le contexte de l'école), l'auteur a identifié les variables conditionnelles leur permettant, sans qu'ils en aient explicitement reçu la mission, d'être catalyseurs de transformations de l'école : assouplissement du format scolaire et dynamisation de l'analyse des pratiques professionnelles des enseignants.

Joël Clanet apporte des éléments de réponse à la question : « Quels sont les éléments de professionnalité à partir desquels les aides-éducateurs assument les tâches qui leur sont confiées ? ». Dans leurs pratiques les aides-éducateurs conçoivent, organisent et gèrent des situations qui, pour certaines, s'apparentent à des situations d'enseignement-apprentissage. Bien que leur statut ne soit pas celui d'un enseignant, ils portent la responsabilité pédagogique de séquences qui, lorsqu'il s'agit de soutien aux élèves ou de sujets en difficulté d'apprentissage, réclament des compétences particulières. Comment les aides-éducateurs s'y prennent-ils ? Opèrent-ils de façon différente des enseignants ? Après de qui se tournent-ils pour préparer et évaluer leur activité ?

10

Enfin, Catherine Agulhon a pris en charge la rubrique « Autour des mots ». Elle y traite d'emploi-formation, d'emploi-jeune, de contrat d'insertion, de contrat de qualification. L'auteur nous convie également à étudier l'apparition et l'usage des termes formation, métier, emploi et profession. Elle s'interroge en fait sur la place qu'occupent professionnalisation et professionnalité dans le champ sémantique depuis près de cinquante ans.

La voie que nous avons choisie pour initier des contributions comme pour solliciter notre « Grand Témoin » a été celle du double paradoxe de la professionnalisation des emplois-jeunes. Paradoxe d'une professionnalisation non pas en lien avec la pratique quotidienne, mais en fonction d'une insertion professionnelle à venir ; paradoxe d'acteurs amenés à répondre à une demande qu'ils contribuent à générer. Cette voie a certaines vertus heuristiques. Les pages qui suivent en portent, selon nous, le témoignage.

Michel BATAILLE, Joël CLANET  
CREFI – Université de Toulouse II le Mirail